

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
APS	CASANOVA Charlène	01/01/2020	4	LEA Valérie	01/03/2025

MAINTIEN ET ACTUALISATION « AGENT DE SECURITE PRIVEE » : MAC APS



Durée :

34 heures réparties sur 5 jours si renouvellement MAC SST

27 heures réparties sur 4 jours si certification secourisme en cours de validité



Obligations réglementaires :

Par arrêté du 27 février 2017 relatif à l'obligation de formation continue des agents privés de sécurité, pour les activités mentionnées au 1° de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure, consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage.



Nombre de candidats

04 minimum à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



Lieu :

En présentiel au Centre Convergence Formation.



SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
APS	CASANOVA Charlène	01/01/2020	4	LEA Valérie	01/03/2025

AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation Maintien Actualisation des Compétences des agents privés de sécurité. Agrément CNAPS N° FOR-006-2027-01-06-20210623557.

DESCRIPTION

Le MAC APS est une formation obligatoire permettant de maintenir les connaissances et les compétences professionnelles requises à jour pour continuer d'exercer. Cette formation est obligatoire pour accéder au renouvellement tous les 5 ans de la carte professionnelle.

Public



Agent privé de sécurité devant renouveler sa carte professionnelle si et seulement si la carte est encore en cours de validité. La carte professionnelle devra être présentée pour vérification à l'inscription de la formation.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire sauf s'il peut présenter un diplôme de français de niveau CAP (exemple le CQP ou TFP APS).



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve d'être en possession d'une carte professionnelle correspondant à l'activité désignée. Contactez-nous pour plus d'informations.



Prérequis

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ; connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.



Objectifs

Maintenir les connaissances et compétences règlementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité ; mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles ; renouveler une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.



Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation MAC APS bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
APS	CASANOVA Charlène	01/01/2020	4	LEA Valérie	01/03/2025



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation MAC APS, notamment une carte professionnelle avec activité formateur. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.



Programme :

Le programme est divisé en 6 modules :

Modules	DESCRIPTIF	34H00
1	Secourisme (si absence de certification secourisme en cours de validité)	07H00
2	Cadre de la République	03H00
3	Compétences juridiques d'intervention	04H00
4	Gestion des conflits	03H30
5	Les mesures d'inspection filtrage	03H30
6	Sensibilisation aux risques terroristes	13H00



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériels de simulation de blessures. Tout le matériel nécessaire à la formation MAC APS conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié.



Obtention de l'attestation de réalisation de la formation :

La présence du participant est obligatoire sur l'ensemble des modules exigés pour l'obtention de l'attestation. Dans ce cas, l'attestation de réalisation au MAC APS ainsi qu'un dossier complet de renouvellement de la carte professionnelle lui sera transmis pour envoi au CNAPS.